

Le monde du silence
mérite votre respect.



 **SEACRAFT**
MADE TO EXPLORE

“Votre respiration devrait être la seule c

Trop souvent, la jouissance exquise d'une plongée calme et paisible est altérée par nombre d'éléments perturbateurs tels que les bateaux passant en surface, les avertisseurs sonores, un équipement mal configuré, etc. En tant que plongeurs passionnés, nous savons à quel point cela peut être frustrant.

Afin d'y remédier, rien de plus simple pourvu que nous commençons par nous-mêmes. Etre par exemple plus prudent dans le choix des sites de plongées et dans leur programmation, perfectionner notre technique, notre appréhension de la palanquée et, bien entendu, optimiser notre équipement. SEACRAFT vous soutient dans cette démarche en vous faisant bénéficier (pour une durée limitée) de conditions très avantageuses pour l'achat d'un nouveau Scooter SEACRAFT doté d'un système de propulsion innovant et silencieux. Il vous suffit simplement de l'échanger contre votre ancien scooter.

Contactez simplement votre revendeur agréé SEACRAFT pour convenir d'une démonstration et/ou d'une plongée test et faire valider votre ancienne unité. Même si elle ne fonctionne plus, pourvu qu'elle soit complète (carénage, système de propulsion et batterie) et remplisse les conditions d'acceptation de base (voir page suivante), SEACRAFT vous propose de l'accepter comme acompte d'une valeur allant jusqu'à 1 300€ (suivant le modèle SEACRAFT sélectionné).

Mais ce n'est pas tout:

SEACRAFT s'occupe également de l'évacuation de votre ancien scooter conformément à la législation en vigueur. Aucun ancien scooter ne sera revendu, il sera simplement recyclé et ainsi transformé en quelque chose de nouveau. Profitez de cette offre à durée limitée pour retrouver le monde du silence et bénéficier des fonctionnalités uniques des scooters les plus innovants au monde : les scooters SEACRAFT FUTURE et GHOST.

Visitez www.SEACRAFT.eu pour en savoir plus sur SEACRAFT, notre histoire et nos produits.

onde perceptible quand vous plongez”

Conditions de participation

Pour profiter de notre offre de reprise, vous devez remplir les conditions suivantes:

- Le scooter échangé doit avoir une valeur de reprise d'au moins 1 500€ (confortée idéalement par une preuve d'achat).
- Le scooter échangé doit être complet et inclure au minimum le carénage (coque/cône avant), propulseur (moteur/hélice) et batterie correspondante.
- La personne souhaitant procéder à l'échange le fait à titre privé et doit présenter une preuve d'achat.
- Le propriétaire s'engage à signer un transfert de propriété de l'ancien scooter au revendeur SEACRAFT.

Si les conditions ci-dessus sont remplies, SEACRAFT s'engage à accepter l'ancien scooter comme acompte pour l'achat d'un nouveau scooter SEACRAFT. Le montant de l'acompte sera adapté conformément au modèle de scooter SEACRAFT sélectionné:

Modèle du Scooter	FUTURE BX 750	FUTURE BX 1000	GHOST BX 1500	GHOST BX 2000
Acompte	800€	900€	1 200€	1 300€

- Les participants s'engagent à verser un dépôt d'au moins 50% à la commande.
- Cette offre est valable jusqu'au 31 Mai 2021. Tout versement effectué avant cette date (le relevé bancaire du client faisant foi) permet au client de bénéficier de cette offre
- SEACRAFT se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, de refuser l'adhésion à cette offre
Il n'y a pas de droit d'appel.

Trouvez votre revendeur agréé SEACRAFT sur www.SEACRAFT.eu/contact/shop-locator

Retrouvons l'essence de la plongée, le silence.



Votre revendeur agréé SEACRAFT
vous guidera:

MARINE TECH SA, ul. Żwirki i Wigury 17, 38-400 Krosno
office@SEACRAFT.eu, www.SEACRAFT.eu